CEDOCA
COUNTRY OF ORIGIN INFORMATION

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

5 novembre 2026 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

HAÏTI

Situation sécuritaire

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Rue Ernest Blerot 39, 1070 BRUXELLES

T 02 205 51 11
F 02 205 50 01
cgra.info@ibz.fgov.be
www.cgra.be

Résumé

Depuis novembre 2023, des mesures de transition politique ont été prises en vue d'organiser des élections et de sécuriser le pays. Toutefois, à partir de février 2024, les gangs se sont alliés et consolidés et ont étendu les territoires sous leur emprise, avec pour conséquence une détérioration de la situation sécuritaire avec des niveaux records d'homicides et de déplacements forcés.

La police, l'armée, la Task force, la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) et le mouvement d'autodéfense Bwa Kale ont engrangé quelques succès contre les gangs, mais ne sont pas parvenus à empêcher leur expansion territoriale. La MMAS cède désormais sa place à une Force de répression des gangs (FRG). Toutes les parties sont accusées de violations des droits humains. La corruption, l'impunité et la mauvaise gouvernance continuent de paralyser les institutions haïtiennes, d'éroder l'État de droit et de constituer un obstacle à l'exercice des droits fondamentaux.

Les violations des droits humains les plus rapportées par les sources comprennent des homicides, des enlèvements, de l'extorsion, du recrutement forcé, des violences sexuelles et basées sur le genre ainsi que des entraves à la liberté de mouvement.

Les cibles des violences sont multiples. Outre les forces de sécurité, les gangs et les mouvements d'autodéfense qui s'attaquent mutuellement, ce sont principalement les civils qui pâtissent de ces attaques et de la violence des gangs, surtout les femmes et les enfants.

La violence a continué de s'étendre de l'épicentre historique de la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), dont 80 à 90 % du territoire est contrôlé par les gangs, vers les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre, de façon progressive et stratégique, assurant notamment le contrôle des axes routiers vitaux.

Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), pour la majorité des femmes et des enfants, représentent 12 % de la population haïtienne en mai 2026. Les zones de provenance comptent non seulement la ZMPP mais aussi l'Artibonite et le Centre. Les zones de destination, majoritairement rurales, comprennent le Grand Sud, l'Artibonite, le Centre et le Grand Nord. En province, les DPI s'installent essentiellement dans des familles ou dans des logements loués, alors que dans la capitale, elles vivent essentiellement dans des sites souvent improvisés dans des espaces publics. Comme les conditions de vie y sont qualifiées de « désastreuses », une augmentation des retours est observée depuis fin 2025.

110.000 retours forcés, essentiellement en provenance de la République dominicaine, ont été comptabilisés depuis le début de l'année 2026. Quelle que soit la ville d'origine, ces migrants sont renvoyés vers un nombre limité de points d'entrée. Cela les oblige à traverser des territoires contrôlés par les gangs pour rejoindre leurs familles ou de rester sur place coupés de leurs réseaux. Cela accentue aussi la pression sur les ressources et les infrastructures locales, déjà mises à rude épreuve par les déplacements internes. Les Haïtiens rapatriés sont exposés à l'insécurité provoquée par les gangs, les autorités et les trafiquants d'êtres humains.

La violence a des conséquences multiples sur la vie quotidienne. Elle restreint l'accès à l'aide humanitaire, à l'eau, aux soins de santé, à l'alimentation et à l'éducation. En étouffant l'activité économique, elle met en péril les moyens de subsistance des Haïtiens. Des sources évoquent en outre un effondrement des services publics.

Summary

Since November 2023, political transition measures have been implemented in preparation for elections and to improve security in the country. However, since February 2024, gangs have formed alliances, consolidated their power, and increased the amount of territory under their control. This has led to a deterioration in security, with record levels of homicide and forced displacement.

While the police, the army, the Task Force, the Multinational Security Support (MSS) mission in Haiti and the Bwa Kale self-defence movement have achieved some successes against the gangs, they have failed to prevent their territorial expansion. The MSS is now being replaced by a Gang Suppression Force (GSF). All parties are accused of human rights violations.

Corruption, impunity and poor governance continue to paralyse Haitian institutions, erode the rule of law and prevent the exercise of fundamental rights.

The human rights violations most frequently reported by sources include homicides, abductions, extortion, forced recruitment, sexual and gender-based violence, and restrictions on freedom of movement.

Violence affects many people. While security forces, gang members and vigilante groups are targeted, it is mainly civilians, particularly women and children, who suffer from attacks and gang violence.

Violence has continued to spread from the historical epicentre of the Port-au-Prince Metropolitan Area (ZMPP), where 80–90 per cent of the territory is now under the control of gangs, towards the departments of the West, Artibonite, and the Centre. This spread has been gradual and strategic, with the aim of ensuring control of vital transport routes.

Internally displaced persons (IDPs), the majority of whom are women and children, accounted for 12 per cent of the Haitian population in May 2026. The areas of origin include the ZMPP as well as Artibonite and the Centre. The destination areas, which are predominantly rural, include the Greater South, Artibonite, the Centre and the Greater North. In the provinces, IDPs mainly settle with families or in rented accommodation, whereas in the capital they live mainly in makeshift settlements in public spaces. As living conditions there are described as ‘disastrous’, an increase in returns has been observed since late 2025.

Since the beginning of 2026, 110,000 forced returns have been recorded, mainly from the Dominican Republic. Regardless of their city of origin, these migrants are sent back to a limited number of entry points. This forces them to cross gang-controlled territories to reach their families, or to remain where they are, cut off from their support networks. It also increases the pressure on local resources and infrastructure, which are already under severe strain due to internal displacement. Repatriated Haitians are exposed to insecurity caused by gangs, the authorities and human traffickers.

Violence has far-reaching consequences for daily life. It restricts access to humanitarian aid, water, healthcare, food and education. By stifling economic activity, it jeopardises the livelihoods of Haitians. Sources also report a collapse in public services.

Table des matières

Résumé **2**
Summary **3**
Liste des sigles **5**
Introduction **6**
1. Évolution politico-sécuritaire **7**
2. Protagonistes **8**
2.1. Oligarques et hauts dignitaires politiques 8
2.2. Gangs 9
2.3. Groupes d'autodéfense 10
2.4. Forces de sécurité 11
2.4.1. Police 11
2.4.2. Armée 12
2.4.3. Task Force 12
2.4.4. Force multinationale 12
2.4.5. Coopération entre les différentes forces 13
3. Typologie de la violence **13**
3.1. Homicides/massacres 13
3.2. Kidnappings 14
3.3. Extorsion 15
3.4. Recrutement forcé 15
3.5. Violences basées sur le genre (VBG) 16
3.6. Entraves à la liberté de mouvement 16
4. Cibles de la violence **17**
5. Répartition géographique **20**
6. Déplacements internes de population **22**
7. Situation au retour en Haïti **24**
8. Impact de la violence sur la vie quotidienne **25**
8.1. Accès à l'aide humanitaire 26
8.2. Accès à l'eau potable 26
8.4. Accès aux services de santé 26
8.5. Accès à des moyens de subsistance 26
8.6. Accès à l'éducation 27
8.3. Accès aux denrées de base 27
8.7. Accès aux services publics 27
Annexe **28**
Bibliographie **29**

Liste des sigles

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
AI	Amnesty International
BINUH	Bureau intégré des Nations unies en Haïti
CEP	Conseil électoral provisoire
CETRI	Centre tricontinental
CPT	Conseil présidentiel de transition
FAd'H	Forces armées d'Haïti
FRG	Force de répression des gangs
GI-TOC	Global Initiative against Transnational Organized Crime
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HRW	Human Rights Watch
ICG	International Crisis Group
IJDH	Institut pour la justice et la démocratie en Haïti
MMAS	Mission multinationale d'appui à la sécurité
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PDI	Personnes déplacées internes
PNH	Police nationale d'Haïti
RN	Route nationale
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNOCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
VBG	Violence basée sur le genre
ZMPP	Zone métropolitaine de Port-au-Prince

Introduction

Le présent rapport est une mise à jour du COI Focus daté du 9 novembre 2023. Il s'intéresse à la situation sécuritaire en Haïti et couvre la période allant de novembre 2023 à juin 2026, mettant l'accent sur la période à partir de juin 2025.

L'analyse se compose de huit parties. La première partie propose un aperçu des événements clés qui se sont déroulés depuis novembre 2023. La deuxième partie décrit les différents protagonistes des violences. La typologie et les cibles des violences sont respectivement abordées dans les troisième et quatrième parties. Les trois parties suivantes s'intéressent à la répartition géographique des violences, au déplacement interne qu'elles provoquent et à la situation au retour des Haïtiens ayant résidé à l'étranger. La dernière partie fait le point sur les conséquences des violences sur la vie quotidienne.

Dans le cadre de cette recherche, le Cedoca s'est appuyé sur des sources publiques diverses, notamment sur des rapports de différentes organisations onusiennes dont le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), le Groupe d'experts sur Haïti et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que sur des rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales comme l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH) et internationales telles qu'International Crisis Group (ICG), Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC), Human Rights Watch (HRW), Freedom House et Amnesty International (AI). Quelques articles de presse (La Presse, Le Monde, Prensa Latina) ont complété les sources.

Pour cette mise à jour, le Cedoca a clôturé ses recherches le 22 juin 2026.

Les conditions de sécurité en Haïti font l'objet d'un suivi continu par le Cedoca. Si des changements fondamentaux ou des développements modifiant significativement la situation sur place devaient se produire, le présent COI Focus sera mis à jour le plus rapidement possible.

1. Évolution politico-sécuritaire

Le Parlement a cessé de fonctionner en tant qu'organe législatif complet en 2020. Les derniers élus au niveau national ont quitté leurs fonctions en janvier 2023[1].

Février 2024 constitue un tournant dans l'essor des gangs. Au lieu de s'affronter, ils s'unissent et prennent le contrôle de plus de 80 % de la capitale, où ils vident les prisons, saccagent les commissariats de police et contraignent l'aéroport à fermer[2]. En mars 2024, le Premier ministre Ariel Henry accepte de démissionner après la formation d'un Conseil présidentiel de transition (CPT), chargé de mettre en œuvre un accord politique conçu pour ouvrir la voie à des élections, de lutter contre l'insécurité et de garantir la justice[3]. Ce conseil choisit d'abord Garry Conille comme Premier ministre, puis le remplace par l'homme d'affaires Alix Didier Fils-Aimé le 11 octobre 2024. Les critiques publiques se multiplient face à l'insécurité persistante, aux retards perçus dans la préparation des élections et aux allégations de corruption[4]. À l'issue du mandat du CPT, le 7 février 2026, la transition politique se poursuit, le pouvoir exécutif étant transféré au Conseil des ministres sous la direction du Premier ministre[5]. Des consultations courant février 2026 avec les partis politiques, les représentants du secteur privé et les dirigeants de la société civile aboutissent à la signature du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, présenté au public le 23 février 2026. Ce pacte appelle à la formation d'un cabinet ministériel ayant pour mandat de conduire le pays vers des élections. Le Pacte national donne la priorité à la sécurité et à l'organisation d'élections crédibles[6].

Le 1er décembre 2025, le Conseil électoral provisoire (CEP) approuve un décret électoral ouvrant la voie aux élections présidentielles et législatives qui se tiendront fin août 2026, suivies des élections locales en décembre 2026[7]. L'investiture d'un nouveau président est ainsi reportée à début 2027, soit un an après l'échéance prévue par les accords de mars 2024[8].

La sécurité n'a cessé de se détériorer durant la majeure partie de la période de transition dirigée par le Conseil présidentiel de transition, d'après le Groupe d'experts des Nations unies[9]. Le nombre d'homicides et de déplacements forcés atteignent des niveaux records[10]. La Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) (voir partie 2.4.4.), déployée dès juin 2024, ne parvient pas à empêcher l'expansion territoriale des gangs et cède sa place à une Force de répression des gangs (FRG) (voir partie 2.4.4.) dès avril 2026[11]. Parallèlement, le développement du mouvement d'autodéfense Bwa Kale (voir partie 2.3.) cause des centaines de lynchages extrajudiciaires[12]. Depuis mars 2024, le gouvernement haïtien décrète régulièrement des états d'urgence ponctuels en raison de cette situation sécuritaire « critique »[13].

[1] HRW, 12/01/2026, url ; IJDH, 12/2024, p. 45, url ; IJDH, 11/12/2023, p. 16, url
[2] ICG, 19/02/2025, p. 1, url
[3] HCDH, 23/03/2026, p. 6, url ; Freedom House, 2026, url
[4] HCDH, 23/03/2026, p. 6, url ; Freedom House, 2026, url ; IJDH, 12/2024, p. 1, url
[5] BINUH, 14/04/2026, url ; HCDH, 23/03/2026, p. 7, url ; CRS, 18/05/2026, url ; ICG, 15/12/2025, p. 22, url ; IJDH, 12/2024, pp. 1, 3, url
[6] BINUH, 14/04/2026, p. 3, url
[7] HCDH, 23/03/2026, p. 6, url ; ACLED, 03/02/2026, url
[8] BINUH, 15/01/2026, p. 1, url
[9] CS, 08/04/2026, url
[10] BINUH, 14/04/2026, pp. 5, 13, url
[11] ICG, 15/12/2025, pp. 15, 41, url ; BINUH, 11/11/2025, pp. 3, 20, url ; HCDH, BINUH, 07/07/2025, p. 5, url
[12] BINUH, 23/12/2024, p. 1, url
[13] Radio écoute FM, 05/03/2026, url ; Royaume de Belgique - Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement, 27/02/2026, url

Malgré certaines améliorations constatées dans certains domaines, le rapport du HCDH de mars 2026 note que la plupart des obligations de l'État en matière de droits humains ne sont pas respectées :

> « La corruption, l'impunité et la mauvaise gouvernance continuent de paralyser les institutions haïtiennes, d'éroder l'Etat de droit et de constituer un obstacle à l'exercice des droits fondamentaux »[14].

2. Protagonistes

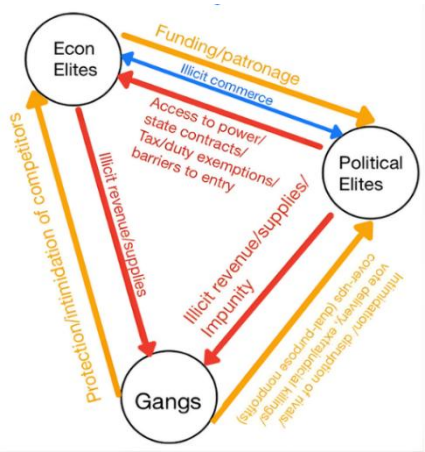
2.1. Oligarques et hauts dignitaires politiques

Depuis les années 1950, les élites économiques et politiques haïtiennes s'appuient sur des forces paramilitaires pour protéger leurs intérêts. Mais après l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, ces forces se sont muées en gangs qui dominent le pays[15].

Dans ce contexte de fragmentation de l'autorité étatique et de consolidation du pouvoir des gangs, diverses initiatives internationales ont été mises en œuvre afin de limiter les capacités opérationnelles de ces groupes et de leurs soutiens. Des sanctions internationales prévoient un embargo territorial sur les armes, des interdictions de voyager et le gel des avoirs des personnes (incluant de hauts responsables de l'État) et entités déstabilisant Haïti[16]. Des membres d'un réseau transfrontalier de trafic d'armes vers le Plateau central d'Haïti sont appréhendés en mars 2025[17]. L'administration américaine désigne en mai 2025 la coalition Viv Ansanm et le gang Gran Grif (qui en fait partie) comme organisations terroristes étrangères et offre une récompense pouvant aller jusqu'à cinq millions de dollars contre toute information conduisant à l'arrestation de Jimmy Chérizier, meneur de gangs (voir partie 2.2.)[18].

Dans le schéma ci-dessous, Haïti Policy House, un groupe de réflexion apolitique basé à Washington, met en évidence les interconnexions entre les élites politiques et économiques et les gangs (décrits dans la partie suivante) en Haïti, notamment à travers des relations de soutien, de financement et de protection réciproques. Ces interactions contribuent à renforcer l'influence des gangs et à fragiliser les institutions de l'État :

[14] HCDH, 23/03/2026, p. 6, url
[15] ICG, 15/12/2025, pp. ii, 1, 10-11, url ; Arte, 12/12/2025, url
[16] HCDH, 23/03/2026, pp. 9,12, url ; Global Sanctions, s.d., url
[17] HCDH, 23/03/2026, p. 9, url
[18] ICG, 19/02/2025, pp. 31-32, url



Infographie 1. Dynamique entre les gangs et les élites politiques et économiques[19]

2.2. Gangs

Selon le rapport de l'ICG, les gangs sont devenus ces dernières années « des acteurs autonomes nouant des partenariats mouvants avec les plus offrants. Ils ont renforcé leur emprise territoriale, augmenté leurs revenus illicites et semblent jouer un rôle de plus en plus important dans le trafic de drogues ». La consolidation de leur pouvoir s'est accompagnée d'une violence que l'ICG qualifie « d'incontrôlée » envers le peuple haïtien (voir partie 3.)[20].

Face à la perspective d'une mission étrangère de rétablissement de la sécurité approuvée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) en octobre 2023, un front unifié entre le G9[21] et le Gpèp[22], appelé Viv Ansanm[23], voit le jour en septembre 2024, dans l'objectif de renverser le gouvernement. En dépit de la reprise de combats entre des gangs affiliés, leurs chefs maintiennent le dialogue autour d'un pacte de non-agression et d'un front uni contre les autorités. Toujours selon l'ICG, la coalition de gangs semble avoir atteint une puissance militaire inédite, lui permettant de s'étendre rapidement. Elle compterait entre 12.000 et 20.000 membres, dont environ 3.000 seraient lourdement armés[24]. Son arsenal est bien supérieur à celui de l'armée, selon un reportage ARTE diffusé en décembre 2025[25].

Un article de presse publié le 6 avril 2026 explique que les gangs « exercent des fonctions quasi étatiques, notamment en matière de sécurité, de taxation et de contrôle des flux économiques du pays »[26].

Les gangs cherchent de plus en plus à présenter leur lutte comme étant motivée par l'injustice sociale, bien que les éléments à l'appui de cette affirmation soient extrêmement limités, d'après l'ICG. À plusieurs reprises, des chefs de gangs ont désigné les élites qui les avaient initialement armés comme

[19] Haiti Policy House, 05/12/2025, url
[20] ICG, 15/12/2025, p. 10, url
[21] En juin 2020, neuf gangs puissants et plusieurs autres s'allient au sein de la coalition dénommée « Forces révolutionnaires G9 en famille et alliés, Qui en touche un, les touche tous », plus connue sous le nom de « G9 ». En réponse, d'autres groupes armés illégaux s'unissent au sein d'une plateforme de coordination tactique appelée Gpèp, où chaque chef conserve une autonomie totale : ICG, 19/02/2025, p. 5, url
[22] « Les yeux du peuple » en créole haïtien : ICG, 19/02/2025, p. 5, url
[23] « Vivre ensemble », en créole haïtien : ICG, 19/02/2025, p. 5, url
[24] ICG, 15/12/2025, pp. 4-10, url
[25] Arte, 12/12/2025, url
[26] RTVH, 06/04/2026, url

les principaux obstacles à la paix. Viv Ansanm affirme défendre les plus démunis et recourt pour cela à une série de symboles évoquant l'histoire haïtienne de résistance à l'oppression. Les gangs appellent à l'ouverture de négociations dont ils espèrent tirer la nomination de leurs alliés au sein du gouvernement ainsi que l'obtention de leur propre amnistie[27].

La même source explique qu'ils ont progressivement consolidé la génération de revenus (extorsion contre protection, péages illégaux, enlèvements contre rançon, traite et exploitation sexuelles, intensification du trafic de drogues et d'armes)[28].

Les gangs continuent de recourir à la violence (décrite dans la partie 3.) pour asseoir leur emprise criminelle sur les populations[29].

2.3. Groupes d'autodéfense

A partir d'avril 2023 émerge le mouvement Bwa Kale[30], avec l'apparition dans tout le pays de nombreux groupes d'autodéfense qui visent à protéger les communautés contre la violence des gangs « en l'absence d'une sécurité publique garantie par l'Etat », rapporte l'ICG en décembre 2025. A Port-au-Prince, ces « brigades » (selon la terminologie en usage en Haïti) érigent des barricades et établissent des points de contrôle aux accès des secteurs sous leur emprise[31]. D'après un rapport de l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED) publié en février 2026, ces groupes « commettent des assassinats et des actions punitives en dehors du cadre judiciaire formel et sont parfois eux-mêmes devenus une source de violence pour les communautés »[32].

Compte tenu de la rareté des forces de sécurité en dehors de la capitale, ces brigades d'autodéfense jouent un rôle majeur pour freiner l'expansion des gangs. Elles ont au fur et à mesure considérablement renforcé leurs capacités, acquérant des armements lourds et consolidant leur organisation interne ainsi que leur coordination avec d'autres groupes d'autodéfense. Elles se révèlent parfois plus efficaces pour contenir les gangs que les forces de sécurité étatiques[33].

La brigade de Canapé-Vert est aujourd'hui l'une des forces d'autodéfense les plus influentes d'Haïti. Le chef de ce groupe, Samuel Joasil, connu sous le nom de Komandan Samuel, a organisé plusieurs manifestations antigouvernementales au cours desquelles des milliers de personnes ont convergé vers les bureaux du conseil présidentiel et du Premier ministre, munies de bâtons, de pierres, de machettes et d'armes à feu, pour dénoncer ce qu'elles percevaient comme l'inaction des hauts responsables face à la violence des gangs et réclamant leur démission[34].

[27] ICG, 15/12/2025, pp. 17-24, url
[28] ICG, 19/02/2025, pp. 11-16, url
[29] BINUH, 14/04/2026, p. 6, url ; HCDH, 23/03/2026, p. 2, url
[30] En créole haïtien, Bwa kale signifie littéralement « bâton pelé » ou « massue », et dans le contexte actuel, l'expression signifie « pas de pitié » : IJDH, 11/12/2023, p. 4, url
[31] ACLED, 03/02/2026, url ; ICG, 15/12/2025, p. 29, url ; GI-TOC, 09/2025, pp. 16-17, url
[32] ACLED, 03/02/2026, url
[33] ACLED, 03/02/2026, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 29-31, url
[34] ACLED, 03/02/2026, url ; Radio écoute FM, 06/04/2025, url ; BINUH, 27/06/2025, p. 4 , url ; ICG, 19/02/2025, pp. 29-31, url

2.4. Forces de sécurité

2.4.1. Police

En dépit d'importants progrès réalisés notamment dans la lutte contre l'expansion de la violence des gangs dans la capitale, la Police nationale d'Haïti (PNH) manque de moyens pour combattre les bandes armées (dont beaucoup possèdent un équipement supérieur) et en particulier pour maintenir une présence durable dans les zones d'où les bandes ont été chassées, d'après le rapport du HCDH publié en mars 2026[35].

La police a fait face à une érosion critique de ses effectifs, perdant plus de 2.600 agents en 2023 et au cours du premier semestre 2024[36]. Au 30 novembre 2025, la PNH comptait d'après le HCDH 13.414 agents, ce qui représente environ la moitié du ratio recommandé de 2,2 agents pour 1.000 habitants. Par ailleurs, près de la moitié des véhicules blindés de la police étaient hors service, détruits ou aux mains de bandes armées, et près d'un cinquième des commissariats du pays restaient inopérants, toujours d'après le rapport du HCDH de mars 2026[37].

Selon la même source, des policiers, principalement issus d'unités spécialisées, auraient fait un usage injustifié ou disproportionné de la force et auraient procédé à des exécutions sommaires visant des personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs ou de leur apporter un soutien[38]. Freedom House précise qu'au moins 18 % des personnes tuées par la police en 2025 n'étaient pas affiliées à un gang[39].



Photo 1. Cour d'un poste de police transformé en centre d'accueil pour les personnes déplacées à Port-au-Prince, le 13 mai 2026[40]

Par ailleurs, des membres de gangs recourent de plus en plus à l'usurpation de la qualité de policier, en portant des uniformes, des gilets pare-balles et du matériel tactique, ainsi qu'en utilisant des véhicules de patrouille aux couleurs de la police et dotés de fausses plaques. Cela permet aux imposteurs de circuler librement et de surveiller des zones qui ne sont pas sous leur contrôle[41].

[35] HCDH, 23/03/2026, p. 7, url
[36] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, p. 29, url ; BINUH, 01/02/2024, p. 8, url
[37] HCDH, 23/03/2026, p. 7, url
[38] HCDH, 23/03/2026, p. 7, url
[39] Freedom House, 2026, url
[40] Le Monde, 14/05/2026, url
[41] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 27/03/2026, pp. 18-19, url

2.4.2. Armée

En réponse à l'escalade de la violence, le gouvernement a mobilisé les Forces armées d'Haïti (FAd'H) aux côtés de la police dans sa lutte contre les gangs[42]. L'armée reste, d'après les sources, sous-équipée, sous-formée, et ses 900 à 1.000 soldats se consacrent principalement à des missions statiques, telles que la sécurisation de sites stratégiques et la protection des zones reconquises par la police haïtienne et la mission multinationale (voir partie 2.4.4.)[43].

2.4.3. Task Force

Le 1er mars 2025, le gouvernement déploie une Task Force composée de membres des forces de l'ordre haïtiennes et de personnels d'une société de sécurité privée[44] appelée Vectus Global[45]. À partir d'août 2025, une vraie coordination entre les policiers et militaires haïtiens, les membres de la MMAS (voir la partie suivante) et des sous-traitants privés chargés de piloter des drones porteurs d'explosifs permet une série de frappes de drones et de tirs d'hélicoptères ciblant des membres de gangs dans la capitale. Ces opérations ont conduit à la reprise du centre de télécommunications connu sous le nom de Teleco, à Kenscoff, au sud de Port-au-Prince[46].

Au cours des opérations de la Task Force menées entre le 1er mars 2025 et le 15 janvier 2026, 60 personnes non affiliées à des gangs sont tuées et 49 blessées, ce qui équivaut à 16 % des victimes faites par la Task Force. Certaines, voire la plupart de ces frappes de drones et opérations héliportées pourraient être qualifiées d'assassinats ciblés, affirme le HCDH. Pendant cette période, aucune enquête ne semble avoir été ouverte par les autorités judiciaires et aucun mécanisme de responsabilisation ne semble avoir été mis en place pour permettre aux victimes et aux membres de la population d'obtenir réparation et justice[47].

2.4.4. Force multinationale

Le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé la création de la MMAS en adoptant la Résolution 2699 en octobre 2023. Le déploiement de celle-ci a débuté le 25 juin 2024 avec l'arrivée des premiers policiers kenyans[48].

La mission a manqué de personnel (au 31 décembre 2025, elle comptait 981 policiers, soit 40 % de l'effectif prévu de 2.500 personnes[49]), d'équipement et de financement. Face à la propagation de la violence des gangs au-delà de la capitale haïtienne depuis début 2025, elle n'est pas parvenue à contenir l'expansion territoriale des gangs vers l'Artibonite et le Centre, ni à rétablir la sécurité dans des zones comme Kenscoff et le département de l'Artibonite. Toutefois, elle a permis la réouverture partielle de la route nationale (RN) 1, facilitant ainsi l'accès au port et à l'aéroport[50].

Le 30 septembre 2025, le Conseil de sécurité a adopté une résolution établissant la FRG pour une durée de douze mois. La résolution prévoit le déploiement de 5.550 militaires et de 50 civils maximum,

[42] ICG, 15/12/2025, p. 26, url
[43] IJDH, 07/2025, url ; ICG, 19/02/2025, p. 26, url
[44] Cette entreprise est dirigée par Erik Prince, le fondateur de la société militaire privée Blackwater : La Presse, 14/08/2025, url
[45] HCDH, 23/03/2026, pp. 3, 8, url ; ICG, 19/02/2025, p. 24, url
[46] ICG, 19/02/2025, pp. 24-25, url
[47] HCDH, 23/03/2026, pp. 3, 13-14, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 24-25, url
[48] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, p. 8, url ; BINUH, 30/07/2024, p. 5, url
[49] HCDH, 23/03/2026, p. 11, url
[50] RTVH, 06/04/2026, url ; HCDH, 23/03/2026, p. 11, url ; ICG, 15/12/2025, pp. 15, 24, 26-29, 41, url ; HCDH, BINUH, 07/07/2025, p. 5, url

en remplacement de la MMAS. La FRG a pour mandat de « neutraliser, isoler et dissuader les gangs » et est autorisée à « prendre toutes les mesures nécessaires » à cette fin. Ses responsabilités comprennent la conduite d'opérations antigangs fondées sur le renseignement, la sécurisation des infrastructures, l'appui à la PNH et aux FAdH, la facilitation des élections et de l'accès humanitaire, ainsi que la lutte contre le recrutement d'enfants par les gangs et leur désengagement. Pour exécuter sa mission, la FRG bénéficiera d'un appui logistique et financier du nouveau BINUH qui nécessitera, d'après des estimations, plusieurs centaines de millions de dollars annuels. « Pensée comme une opération offensive à caractère militaire, et non comme une mission policière, la FRG sera habilitée à opérer indépendamment des autorités haïtiennes »[51] explique le Centre tricontinental (CETRI) dans un article du 15 avril 2026[52].

Le 1er avril 2026, le premier contingent de la FRG, à savoir une cinquantaine de soldats tchadiens, est arrivé en Haïti[53].

2.4.5. Coopération entre les différentes forces

Dans son rapport de mars 2026, le HCDH explique que les opérations de sécurité contre les gangs ont principalement consisté en des activités de maintien de l'ordre menées au sol par la police, parfois avec le soutien de l'armée et de la MMAS et, depuis mars 2025, aussi en opérations aériennes, caractérisées par des tirs de drones et des tirs depuis des hélicoptères, menées par la société militaire privée étrangère Vectus Global pour le compte du gouvernement haïtien. Certaines opérations impliquaient à la fois les forces de sécurité nationales et la société militaire privée, tandis que d'autres étaient menées uniquement par cette dernière[54].

3. Typologie de la violence

3.1. Homicides/massacres

HRW révèle dans son rapport couvrant l'année 2025 que selon certains analystes, Haïti affiche le taux d'homicides le plus élevé au monde[55]. Le nombre d'homicides n'a cessé d'augmenter au cours des trois dernières années avec 4.789 homicides en 2023[56], 5.626 en 2024[57] et 9.063 en 2025[58]. Selon un rapport du BINUH publié en novembre 2025, les personnes tuées et blessées en 2025 l'ont été dans les circonstances suivantes :

[51] ICG, 19/02/2025, pp. 26-29, url
[52] CETRI, 15/04/2026, url ; RTVH, 06/04/2026, url ; HCDH, 23/03/2026, p. 11, url
[53] CETRI, 15/04/2026, url
[54] HCDH, 23/03/2026, p. 8, url
[55] HRW, 12/01/2026, url
[56] IJDH, 06/2024, p. 3, url
[57] ICG, 19/02/2025, p. 15, url ; BINUH, 04/02/2025, p. 3, url
[58] BINUH, 14/04/2026, p. 5, url

Lors d'attaques perpétrées par les gangs	30 %
Lors d'opérations des forces de sécurité menées contre les gangs, des exécutions sommaires impliquant des éléments de la police, des frappes de drones appuyées par une compagnie militaire privée et le commissaire du gouvernement de Miragoâne	61 %
Lors de violences des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, dans le cadre du mouvement de « justice populaire » appelé « Bwa Kalé »	9 %

Tableau 1. Circonstances des meurtres et des blessures mettant en évidence les responsables[59]

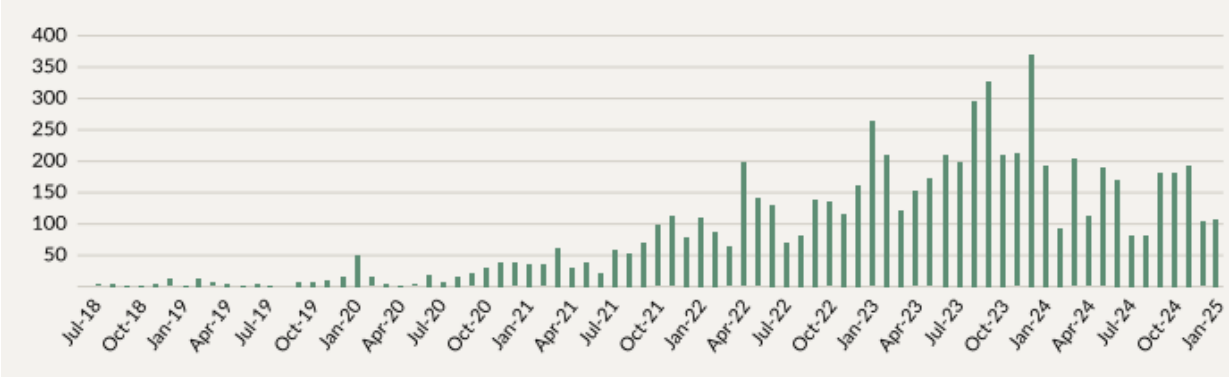
Le HCDH constate une répartition entre responsables très similaire jusqu'au 15 janvier 2026[60].

Les exécutions sommaires n'impliquent pas seulement les forces de sécurité. Le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Miragoâne (département de Nippes), Jean Ernest Muscadin, a depuis le début de 2022 exécuté au moins 83 personnes[61].

3.2. Kidnappings

Depuis 2020, le nombre d'enlèvements a dans l'ensemble fortement augmenté, même s'il varie fortement d'un mois à l'autre. Il ne baisse plus sous le seuil de 50 kidnappings par mois depuis novembre 2023 et a atteint un pic de plus de 350 enlèvements au cours de décembre 2023[62]. En 2025, 1.268 personnes ont été enlevées[63]. L'Artibonite constitue l'épicentre du phénomène[64]. Les gangs pratiquent des enlèvements collectifs sur les axes routiers et ont étendu leurs opérations aux voies maritimes[65]. Toutes les strates sociales sont visées, y compris le personnel onusien et les enfants[66]. Le viol des otages féminins est systématiquement utilisé pour extorquer des rançons, et les captifs sont fréquemment exécutés en cas de résistance ou d'incapacité de paiement[67].

[59] BINUH, 11/11/2025, url
[60] HCDH, 23/03/2026, p. 4, url
[61] IJDH, 03/2026, p. 38, url ; HRW, 12/01/2026, url ; BINUH, 11/11/2025, p. 13, url ; BINUH, 01/08/2025, p. 14, url
[62] IJDH, 06/2024, p. 4, url ; GI-TOC, 01/2026, p. 25, url
[63] BINUH, 14/04/2026, p. 6, url
[64] GI-TOC, 01/2026, p. 25, url ; BINUH, 30/01/2026, p. 14, url ; BINUH, 04/02/2025, p. 11, url
[65] ICG, 19/02/2025, pp. 13-14, url ; IJDH, 12/2024, p. 5, url ; BINUH, 19/04/2024, p. 7, url
[66] BINUH, 11/11/2025, p. 13, url ; BINUH, 01/02/2024, p. 4, url
[67] IJDH, 03/2026, p. 23, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 12-13, url ; HCDH, 30/09/2024, p. 5, url



Graphique 1. Évolution du nombre mensuel d'enlèvements[68]

3.3. Extorsion

Les gangs ont instauré une gouvernance criminelle basée sur l'extorsion systématique, imposant des « taxes » informelles sur les services de base comme l'eau ou l'électricité et sur le déplacement dans l'espace public (voir partie 3.6.)[69]. Ces variantes d'extorsion s'étendent aux services religieux et même à l'accès aux résidences privées ou à la récupération des corps[70]. Dans l'Artibonite, ils taxent les agriculteurs pour l'usage des terres, tandis que les « Madan Sara » (les commerçantes qui constituent le pilier du réseau de distribution alimentaire en Haïti) subissent des rackets fréquents[71]. Ce système, générant 60 à 75 millions de dollars annuels pour le seul transport de conteneurs, d'après des estimations du ministre des Finances, alimente l'inflation et paralyse l'économie nationale[72].

3.4. Recrutement forcé

Le recrutement forcé d'enfants a augmenté de 70 % en 2024[73]. Sur 302 enfants recrutés en 2024, 299 l'ont été par des gangs, contre 3 par un groupe d'autodéfense[74]. La proportion de mineurs dans les gangs oscille entre 30 et 50 %[75]. Le manque d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux produits de première nécessité peut pousser des enfants à s'enrôler[76]. De plus, les gangs menacent de mort les familles[77]. Le HCDH précise que « tout refus de rejoindre un groupe ou toute tentative de défection est puni par l'exécution sommaire »[78]. Parmi les recrutés, les garçons sont utilisés pour des activités allant de la surveillance et du recouvrement de créances à d'autres activités criminelles violentes telles que les meurtres, les enlèvements et les affrontements armés avec la police. Les filles sont généralement victimes de violences sexuelles, d'exploitation et d'esclavage, de travail domestique forcé et, dans certains cas, de participation forcée à des activités criminelles. En outre, les enfants

[68] GI-TOC, 01/2026, p. 25, url
[69] HCDH, 23/03/2026, p. 5, url ; ICG, 15/12/2025, pp. 11-12, url ; HCDH, 30/09/2024, pp. 3, 5, url ; BINUH, 19/04/2024, p. 8, url
[70] BINUH, 30/01/2026, p. 16, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 11-12, url ; IJDH, 12/2024, p. 11, url
[71] IJDH, 03/2026, p. 9, url ; IJDH, 07/2025, p. 65, url
[72] IJDH, 03/2026, p. 66, url ; Americas Quarterly, 25/09/2025, url ; ICG, 19/02/2025, p. 12, url
[73] IJDH, 12/2024, pp. 10-11, url
[74] Secrétaire général des Nations unies, 17/06/2025, p. 10, url
[75] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, p. 31, url
[76] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, p. 31, url ; IJDH, 06/2024, p. 3, url
[77] HCDH, 27/03/2025, p. 5, url ; BINUH, 02/2026, p. 1, url
[78] BINUH, 01/02/2024, p. 4, url

recrutés sont exposés à la stigmatisation, au rejet et à des représailles violentes de la part de leur communauté[79].

3.5. Violences basées sur le genre (VBG)

Qualifiées d'« endémiques » par le HCDH, les violences sexuelles, incluant de l'esclavage sexuel et des mutilations, sont utilisées par les gangs pour soumettre, punir et terroriser les populations. Au cours de la période couverte par la présente recherche, les femmes et les filles sont restées les principales victimes[80]. En 2025, une augmentation de 25 % des cas a été constatée, avec au moins 1.753 cas documentés, incluant des victimes de 3 à plus de 80 ans, et ce, en dépit d'une sous-déclaration massive causée par la peur[81]. Les viols collectifs représentent 74 % à 86 % des VBG. Ils surviennent principalement à domicile, dans le contexte d'un enlèvement, ou dans les sites de déplacés, devenus de véritables pôles de VBG[82].

3.6. Entraves à la liberté de mouvement

Le rapport 2026 de Freedom House note une dégradation du score attribué à la liberté de circuler (de 1 à 0/4) « because extreme violence has significantly increased the scale of displacement, and armed groups have restricted internal travel by setting up roadblocks and demanding payment »[83].

Toutes les routes principales menant à la capitale sont contrôlées par les gangs, isolant la ZMPP du reste du pays. Des « points de contrôle » mobiles et fixes sont érigés sur les RN 1, 2, 3 et 8 et se multiplient aussi sur les routes secondaires et dans les rues de plusieurs quartiers de l'agglomération de Port-au-Prince. Pour ce faire, les gangs utilisent des débris, des camions détournés ou des carcasses de véhicules pour bloquer l'accès à certaines infrastructures stratégiques, comme le terminal de Varreux, qui est le plus grand dépôt de carburant du pays[84]. Aux barrages routiers qu'ils contrôlent, les gangs commettent des violences et imposent aux passants, qu'il s'agisse de piétons, de conducteurs ou de passagers, des « taxes de circulation » décrites comme exorbitantes[85]. Ces points de contrôle sont parfois dissimulés. Les membres de gangs se cachent dans des bâtiments voisins, surveillent les passants, puis les suivent pour leur soutirer de l'argent[86]. Par ailleurs, dans l'Artibonite, les groupes armés creusent des trous profonds dans les routes pour empêcher la progression des véhicules blindés de la police, rendant ces axes impraticables[87]. Il arrive aussi que des groupes d'autodéfense érigent des points de contrôle pour extorquer aux résidents l'argent nécessaire à l'acquisition d'armes et de munitions[88].

Le HCDH explique dans son rapport publié en mars 2026 que l'expansion du territoire des gangs à la périphérie de la capitale, ainsi qu'à d'autres départements, notamment l'Artibonite et le Centre, a

[79] HCDH, 23/03/2026, pp. 4, 14, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 33-34, url ; IJDH, 12/2024, pp. 10-11, url
[80] HCDH, 23/03/2026, p. 4, url ; IJDH, 03/2026, pp. 6-7, url ; BINUH, 14/10/2025, pp. 10-12, url ; IJDH, 07/2025, pp. 9-10, url ; IJDH, 12/2024, pp. 9-10, url ; IJDH, 06/2024, p. 8, url ; IJDH, 11/12/2023, p. 8, url
[81] HCDH, 23/03/2026, p. 13, url ; BINUH, 30/01/2026, p. 5, url
[82] HCDH, 23/03/2026, p. 4, url ; BINUH, 15/01/2026, pp. 11-12, url ; ICG, 15/12/2025, p. 13, url ; BINUH, 01/08/2025, pp. 15-16, url ; IJDH, 07/2025, p. 10, url ; BINUH, 04/02/2025, p. 12, url
[83] Freedom House, 2026, url
[84] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, pp. 35-36, url
[85] IJDH, 03/2026, pp. 2, 5, 35, url ; IJDH, 07/2025, p. 5, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 5, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 11-16, url ; Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, pp. 11, 14, url ; IJDH, 06/2024, p. 10, url ; BINUH, 01/02/2024, p. 5, url
[86] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 27/03/2026, p. 18, url
[87] IJDH, 03/2026, p. 29, url
[88] IJDH, 03/2026, p. 35, url

permis aux gangs de consolider leurs axes stratégiques et de maintenir leur emprise sur les voies de trafic maritime et terrestre essentielles à leur financement et à leur capacité opérationnelle[89].

Face au blocage des routes terrestres, le recours au transport maritime a augmenté et les gangs ont, depuis début 2025, développé la piraterie (vol, enlèvement, extorsion) à des « postes de péage », ciblant de petites embarcations et des cargos de taille moyenne dans la baie de Port-au-Prince, ainsi que des passagers transitant entre l'île de la Gonâve et le littoral haïtien[90].

Des infrastructures aéroportuaires sont attaquées par les gangs. L'aéroport international Toussaint-Louverture a été contraint de fermer plusieurs mois (notamment de mars à mai 2024, puis à nouveau fin 2024) suite à des attaques coordonnées et des tirs contre des avions de ligne. Il reste fermé jusqu'à nouvel ordre et tous les vols internationaux et nationaux sont annulés. Le seul aéroport international opérationnel est situé au nord du pays, à Cap-Haïtien[91].

De nombreux Haïtiens restent dès lors terrés chez eux, transformant certains quartiers en « prisons à ciel ouvert »[92].

Par ailleurs, en raison d'un conflit frontalier, la République dominicaine a fermé officiellement sa frontière terrestre, maritime et aérienne avec Haïti le 17 septembre 2023, bloquant tout commerce transfrontalier et toute migration entre les deux pays. Elle a partiellement rouvert la frontière le 11 octobre 2023, uniquement pour des échanges commerciaux de nourriture et de médicaments vers Haïti, excluant la circulation des personnes. Les autorités haïtiennes ont à leur tour annoncé l'interdiction de transporter des marchandises en provenance de la République dominicaine par le principal point de passage[93].

4. Cibles de la violence

Le tableau ci-dessous illustre le lien entre les cibles, les exactions qu'elles subissent et les auteurs de ces dernières.

Catégories de personnes ciblées	Spécificités des cibles	Types de violences	Auteurs
CIVILS	Résidents de quartiers présumés sous contrôle de gangs	Balles perdues et frappes de drones au cours d'opérations de lutte contre les gangs	Forces de sécurité[94]
	Résidents de quartiers régis ou convoités par des gangs dans la ZMPP, présumés défier les gangs (non-collaboration avec le gang et/ou collaboration	Procès, séquestration, viol, extorsion, meurtre, blessure, immolation, vol au cours de campagnes d'expansion territoriale	Gangs[95]

[89] HCDH, 23/03/2026, pp. 2-3, url
[90] IJDH, 03/2026, p. 20, url ; IJDH, 07/2025, pp. 4-5, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 13-14, url
[91] PL, 24/04/2026, url ; HCDH, 23/03/2026, p. 6, url ; IJDH, 07/2025, p. 4, url ; IJDH, 06/2024, pp. 3-4, url
[92] IJDH, 07/2025, p. 30, url
[93] Royaume de Belgique - Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement, 27/02/2026, url ; IJDH, 11/12/2023, pp. 9-10, 13, 52-53, url
[94] HCDH, 23/03/2026, pp. 3, 7, 8, url
[95] CETRI, 07/05/2026, url ; BINUH, 14/04/2026, p. 6, url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 2, 5, url ; Arte, 12/12/2025, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 15, 29-31, url

avec la police ou des groupes d'autodéfense)		
Usagers de certains axes routiers et maritimes	Violences, extorsion	Gangs[96] Groupes d'autodéfense[97]
Usagers de lieux publics de rassemblement (églises, écoles, sites d'accueil de personnes déplacées internes (PDI), etc.)	Pillages, abductions contre rançon	Gangs[98]
Femmes	Violences et exploitation sexuelles	Gangs, familles d'accueil de PDI, gestionnaires des camps de PDI, membres des forces de l'ordre, membres de leur communauté[99]
Enfants	Recrutement forcé (exécution sommaire en cas de refus), enlèvement, blessure, violences sexuelles, exploitation, trafic d'êtres humains (en particulier les filles)	Gangs, familles d'accueil, résidents et gestionnaires de camps de PDI, membres des forces de l'ordre, mouvements d'autodéfense[100]
	Recrutement forcé	Groupes d'autodéfense[101]
	Stigmatisation, rejet et représailles violentes lorsqu'ils sont recrutés	Communauté d'origine[102]
Défenseurs des droits humains	Menaces	Gangs[103]
Journalistes et médias	Menaces, suspensions	Autorités[104]

[96] IJDH, 03/2026, pp. 2, 5, 35, url ; IJDH, 07/2025, p. 5, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 5, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 11-16, url ; groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, pp. 11, 14, url ; IJDH, 06/2024, p. 10, url ; BINUH, 01/02/2024, p. 5, url
[97] IJDH, 03/2026, p. 35, url
[98] Freedom House, 2026, url
[99] OIM, 05/2026, p. 8, url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 2, 4, url ; BINUH, 15/01/2026, pp. 11-12, url ; AI, 2026, url ; Freedom House, 2026, url ; ICG, 15/12/2025, p. 13, url ; Arte, 12/12/2025, url ; BINUH, 01/08/2025, pp. 15-16, url ; IJDH, 07/2025, pp. 5, 10, url ; BINUH, 04/02/2025, p. 12, url ; IJDH, 06/2024, p. 4, url ; BINUH, 19/04/2024, p. 7, url ; IJDH, 11/12/2023, p. 3, url
[100] BINUH, 14/04/2026, p. 6, url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 4, 14, url ; BINUH, 02/2026, pp. 12-13, url ; AI, 2026, url ; Freedom House, 2026, url ; secrétaire général des Nations unies, 17/06/2025, p. 10, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 33-34, url ; IJDH, 12/2024, pp. 10-11, url
[101] Secrétaire général des Nations unies, 17/06/2025, p. 10, url
[102] HCDH, 23/03/2026, pp. 4, 14, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 33-34, url ; IJDH, 12/2024, pp. 10-11, url
[103] BINUH, 19/04/2024, p. 8, url
[104] Freedom House, 2026, url

		Violence physique, enlèvements, incendie, etc.	Gangs[105]
	Personnel humanitaire	Menaces, attaques, racket	Gangs[106]
	Agriculteurs (*peyizan*)	Attaques, pillages	Gangs[107]
		Spoliation, expropriation au profit des élites haïtiennes et des entreprises étrangères	Autorités[108]
	Pratiquants de culte vaudou, personnes qualifiées de sorciers, missionnaires et membres du clergé chrétiens	Égorgement, attaques, incendies criminels	Gangs[109]
	Migrants renvoyés en Haïti	Enlèvements contre rançon, meurtres, recrutement de force (surtout les enfants)	Gangs[110]
		Détention arbitraire contre rançon, discrimination	Autorités[111]
		Menaces	Groupes d'autodéfense[112]
		Violences, traite des êtres humains, exploitation par les passeurs	Trafiquants d'êtres humains[113]
	Délinquants	Lynchage, immolation	Groupes d'autodéfense[114]
ACTEURS ÉTATIQUES	Membres des forces de sécurité	Meurtres, blessures	Gangs[115]
	Représentants de l'État	Saccage/cambriolage de la résidence, menaces	Gangs[116]

[105] Freedom House, 2026, url
[106] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 27/03/2026, pp. 13-14, url ; IJDH, 07/2025, pp.3, 5, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 5, url ; IJDH, 11/12/2023, pp. 2-3, url
[107] HCDH, 23/03/2026, p. 5, url ; IJDH, 03/2026, p. 8, url ; ICG, 19/02/2025, p. 15, url
[108] IJDH, 03/2026, p. 8, url ; IJDH, 06/2024, p. 9, url
[109] HCDH, 23/03/2026, pp. 4-5, url ; IJDH, 03/2026, p. 8, url ; IJDH, 07/2025, p. 11, url
[110] IJDH, 03/2026, p. 11, url ; IJDH, 07/2025, p. 15, url ; IJDH, 12/2024, p. 1, url ; IJDH, 06/2024, p. 13, url
[111] IJDH, 03/2026, p. 11, url ; IJDH, 07/2025, p. 15, url ; IJDH, 12/2024, p. 1, url ; IJDH, 06/2024, p. 13, url
[112] IJDH, 03/2026, p. 11, url ; IJDH, 07/2025, p. 15, url ; IJDH, 12/2024, p. 1, url ; IJDH, 06/2024, p. 13, url
[113] IJDH, 03/2026, p. 11, url
[114] HCDH, 23/03/2026, p. 3, url
[115] HCDH, 23/03/2026, p. 7, url
[116] BINUH, 19/04/2024, p. 8, url

GANGS ET ASSOCIES	(Présumés) membres de gangs	Meurtres ou blessures provoqués par des frappes de drones au cours d'opérations de sécurité	Forces de sécurité[117]
	Présumés membres de gangs et leurs présumées compagnes (incapables de justifier leur présence dans une zone, dépourvues de pièces d'identité, visées en raison de leur apparence physique, notamment des dreadlocks ou des tatouages)	Lynchage, viol, immolation	Groupes d'autodéfense[118] parfois avec la complicité des policiers[119]

Tableau 2. Réalisé par le Cedoca. Lien entre cibles, exactions et auteurs

5. Répartition géographique

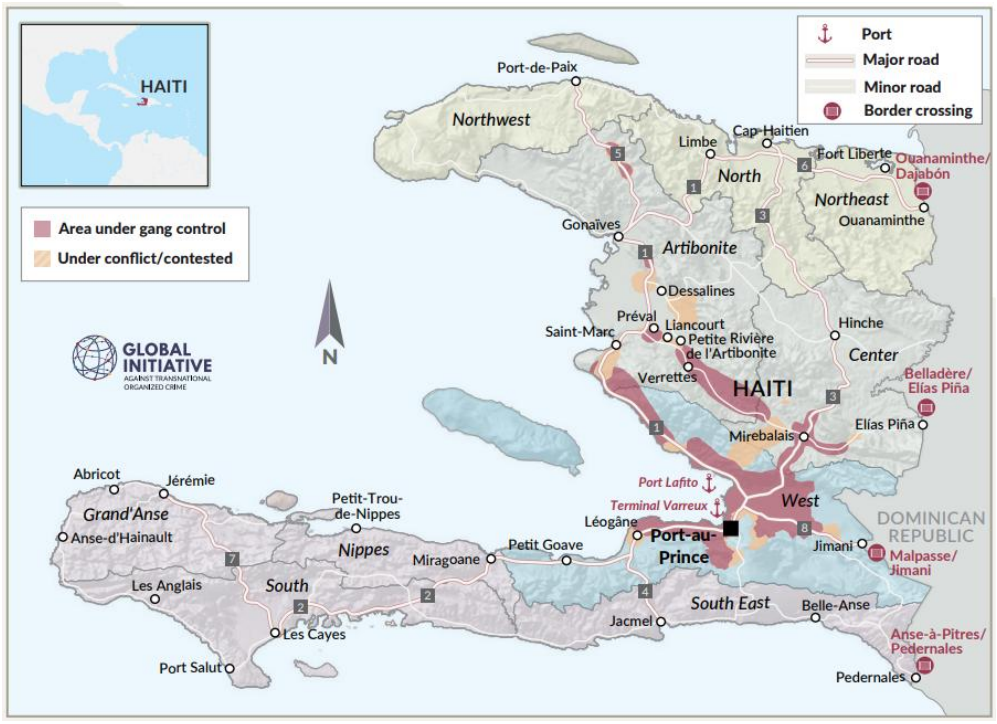
Au cours de la période couverte par la présente recherche, la violence en Haïti a continué de s'étendre de l'épicentre historique de la ZMPP, dont 80 à 90 % du territoire est contrôlé par les gangs, vers les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre, de façon progressive et stratégique, assurant notamment le contrôle des axes routiers vitaux. Toutefois, le HCDH affirme dans son rapport publié en mars 2026 que la capacité des gangs à lancer des attaques contre d'autres localités et à étendre leur influence territoriale dans la capitale a été considérablement réduite par les opérations des forces de sécurité. Sous la pression des opérations de police dans la capitale, les gangs se sont repliés vers des zones rurales et périurbaines plus difficiles d'accès, y établissant de nouvelles bases[120].

Entre le 1er mars 2025 et le 15 janvier 2026, 78 % des meurtres et blessures ont été commis dans la ZMPP et sa périphérie (département de l'Ouest), 16 % en Artibonite, et 5 % dans le Centre. 60 % des enlèvements par des gangs sont recensés en Artibonite, 35 % dans l'Ouest et 3 % dans le Centre[121].

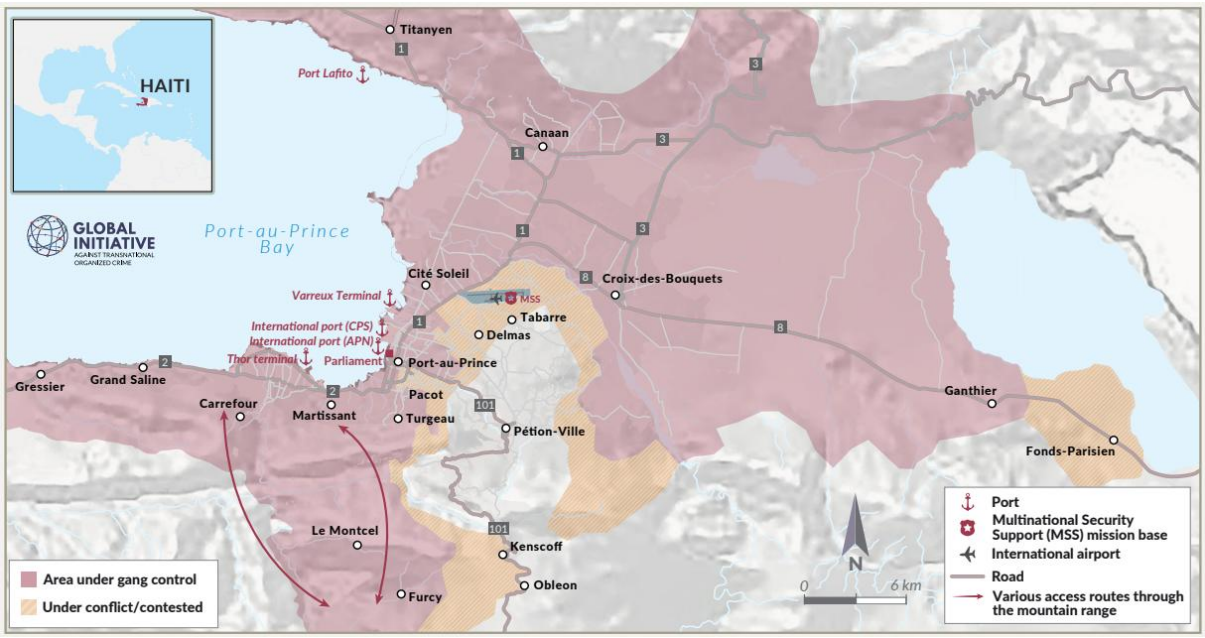
Selon un rapport publié par l'United Nations Children's Fund (UNICEF) en octobre 2025, près d'un quart de la population vit dans des zones régies par des gangs[122]. Le BINUH a publié en février 2026 une liste des gangs et de leurs fiefs attitrés, reprise en annexe[123].

[117] HCDH, 23/03/2026, p. 3, url ; ICG, 19/02/2025, p. 24, url
[118] HCDH, 23/03/2026, p. 3, url ; ICG, 19/02/2025, pp. 29-31, url
[119] HCDH, 23/03/2026, p. 3, url
[120] UNOCHA, 05/06/2026, url ; RTVH, 06/04/2026, url ; groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 27/03/2026, p. 9, url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 2-3, 13, url ; ICG, 19/02/2025, p. 1, url ; BINUH, 11/11/2025, p. 6, url ; IJDH, 12/2024, pp. 21-22, url ; groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 30/09/2024, pp. 13-14, url
[121] HCDH, 23/03/2026, p. 4, url
[122] UNICEF, 10/2025, p. 6, url
[123] BINUH, 02/2026, p. 14, url

La GI-TOC a publié deux cartes situant, en décembre 2025, les territoires sous le contrôle des gangs :



Carte 1. Territoires d'Haïti dominés par les gangs en décembre 2025[124]



Carte 2. Territoires de la ZMPP régis par les gangs en décembre 2025[125]

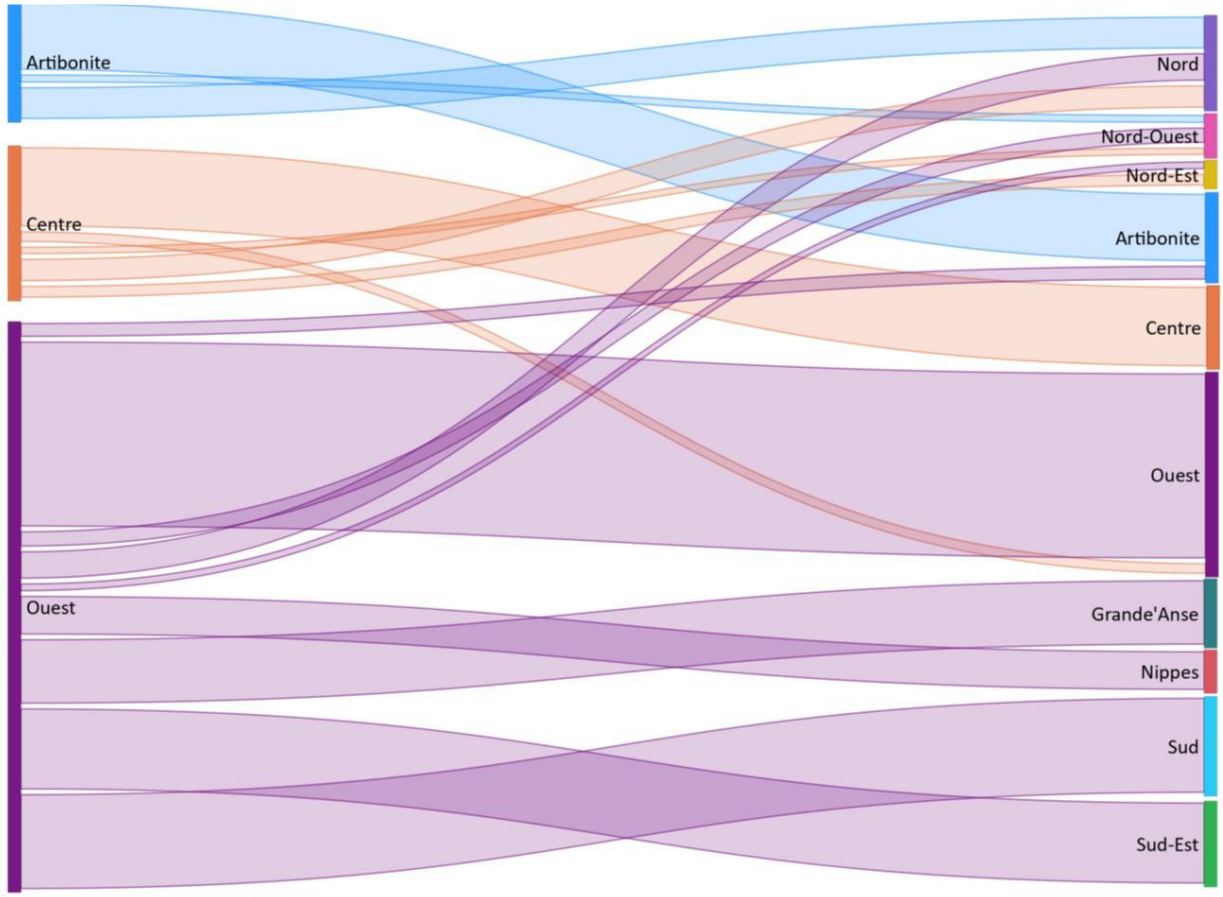
[124] GI-TOC, 01/2026, p. 11, url
[125] GI-TOC, 01/2026, p. 12, url

6. Déplacements internes de population

Les sources révèlent une progression fulgurante et constante du nombre de PDI en raison de la violence, de près de 314.000 en décembre 2023 à près d'un million et demi en mai 2026, ce qui équivaut à 12 % de la population haïtienne. Les PDI sont principalement des femmes et des enfants[126]. Ces femmes et enfants déplacés sont particulièrement exposés aux risques d'exploitation et d'abus sexuels[127]. Leurs besoins prioritaires concernent la nourriture, le logement, l'eau et l'assainissement, la santé et le soutien psychosocial[128].

Depuis novembre 2023, les zones de provenance se sont diversifiées. Historiquement, la ZMPP était l'épicentre, mais juin 2025 a marqué un tournant avec pour la première fois une majorité de déplacés provenant de zones rurales[129]. Les principaux lieux de provenance comprennent désormais aussi l'Artibonite et le Centre[130]. D'après notamment des données de l'OIM portant sur la période comprise entre mars et mai 2026, 79 % des PDI se déplacent vers une destination en province, contre 21 % dans la capitale. 39 % des PDI en province résident dans le Grand Sud (Sud, Sud-Est, Grand'Anse, Nippes), 11 % en Artibonite, 10 % dans le Centre et 10 % dans le Grand Nord. 84 % d'entre eux s'y installent dans des familles ou dans des logements loués, contre 16 % dans des sites d'accueil. Le partage « des ressources déjà mises à rude épreuve par des afflux antérieurs de personnes déplacées[131]» génère des tensions avec les communautés d'accueil. La répartition entre sites collectifs et accueil individuel s'est progressivement inversée dans la capitale. 69 % des personnes déplacées dans la ZMPP vivent dans 112 sites spontanés de la capitale[132]. L'OIM illustre ces mouvements dans le graphique ci-dessous :

[126] UNOCHA, 05/06/2026, url ; OIM, 23/05/2026, url ; OIM, 05/2026, p. 4 , url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 5, 13, url ; OIM, 16/03/2026, url ; IJDH, 03/2026, p. 3, url ; OIM, 30/10/2025, url ; IJDH, 07/2025, p. 5, url ; OIM, 10/06/2025, url ; ICG, 19/02/2025, p. 15, url ; OIM, 14/01/2025, url ; HCDH, 30/09/2024, url ; OIM, 22/09/2024, url ; IJDH, 06/2024, pp. 3, 24, url ; OIM, 10/06/2024, url ; OIM, 08/03/2024, url ; BINUH, 01/02/2024, p. 6, url
[127] OIM, 05/2026, p. 8, url ; IJDH, 07/2025, p. 5, url ; IJDH, 06/2024, p. 4, url ; IJDH, 11/12/2023, p. 3, url
[128] UNOCHA, 05/06/2026, url
[129] OIM, 10/06/2025, url ; OIM, 10/06/2024, url ; IJDH, 06/2024, pp. 3, 24, url
[130] OIM, 05/2026, p.4, url ; BINUH, 14/04/2026, url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 3, 5-6, url
[131] IJDH, 06/2024, p. 4, url
[132] OIM, 05/2026, pp. 4-5, url ; IJDH, 03/2026, p. 3, url ; IJDH, 07/2025, p. 5, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 6, url ; IJDH, 12/2024, p. 5, url ; OIM, 10/06/2024, url



Graphique 2. Départements d'origine (à gauche) et d'accueil (à droite) entre mars et mai 2026[133]

Dans la capitale, une centaine de sites d'accueil sont improvisés dans des espaces publics. Les conditions de vie y sont qualifiées de désastreuses et continuent de se détériorer. Elles se caractérisent par de multiples insuffisances (eau potable, nourriture, soins de santé, hygiène), par une surpopulation et par l'exposition à la violence des gangs et des autorités. Les catastrophes naturelles ne font qu'exacerber ces vulnérabilités. Pour l'IJDH, l'assistance par les associations et par le gouvernement demeure insuffisante. Certains observateurs y voient de la part des autorités « une stratégie visant à encourager les PDI à retourner chez elles[134] »[135].

Depuis fin 2025, l'OIM documente une augmentation des retours, même s'ils ne sont pas toujours durables. Entre mars et mai 2026, 165.937 personnes sont rentrées dans leurs anciens quartiers (plus 89 % depuis décembre 2025). Leur retour n'est pas considéré comme durable faute de sécurité et de services de base[136]. L'instance onusienne produit la carte suivante :

[133] OIM, 05/2026, p. 12, url
[134] IJDH, 07/2025, p. 5, url
[135] OIM, 05/2026, p. 4, url ; IJDH, 03/2026, pp. 2-3, url ; Arte, 12/12/2025, url ; IJDH, 07/2025, pp. 5-6, url ; OIM, 10/06/2025, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 6, url ; IJDH, 12/2024, p. 5, url ; IJDH, 06/2024, p. 4, url ; IJDH, 11/12/2023, p. 3, url
[136] OIM, 05/2026, pp. 4, 21, url



Carte 3. Zones de retour d'anciennes PDI[137]

7. Situation au retour en Haïti

La République dominicaine a intensifié les retours forcés de migrants haïtiens entre 2023 et 2026, avec une hausse particulièrement marquée en 2025, où leur nombre a augmenté de 36 % par rapport à 2024[138]. D'après le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, UNOCHA), les retours forcés aggravent la crise sécuritaire en Haïti. Depuis le début de l'année 2026, plus de 110.000 Haïtiens ont été renvoyés de force dans leur pays[139].

Les retours se passent via un nombre limité de points d'entrée, par exemple Cap-Haïtien ou des villes frontalières comme Belladère, quelle que soit la ville d'origine de la personne expulsée. Cela oblige les rapatriés à traverser des territoires contrôlés par les gangs sur de longues distances pour rejoindre leurs familles[140]. Lorsque le voyage leur est impossible en raison de l'insécurité et du coût élevé du carburant, cela les oblige au contraire à rester sur place où ils risquent la famine et la violence[141]. Cela accentue aussi la pression sur les ressources et les infrastructures locales, déjà mises à rude épreuve par les déplacements internes[142].

[137] OIM, 05/2026, p. 21, url
[138] BINUH, 14/04/2026, p. 13, url ; IJDH, 06/2024, pp. 4, 13, url
[139] UNOCHA, 05/06/2026, url
[140] IJDH, 07/2025, p. 15, url ; IJDH, 12/2024, p. 5, url ; IJDH, 06/2024, p. 13, url
[141] IJDH, 06/2024, p. 13, url
[142] UNOCHA, 05/06/2026, url ; IJDH, 03/2026, p. 11, url

L'IJDH qualifie les conditions de retour d'« horribles[143]». Les rapatriés sont ciblés par les gangs. Ils peuvent se faire enlever contre rançon (car perçus comme ayant de la famille à l'étranger), se faire assassiner (lorsque la rançon n'est pas payée) ou encore se faire recruter de force (surtout les enfants). Les rapatriés sont aussi ciblés par les autorités et les groupes d'autodéfense. Les rapatriés qui ont un casier judiciaire risquent d'être incarcérés à leur arrivée, même s'ils ont déjà purgé leur peine aux États-Unis. Ils sont, d'après l'IJDH, « particulièrement discriminés, menacés par des groupes civils de 'défense', détenus arbitrairement, victimes d'extorsion de la part des autorités et exposés à un risque accru de violence et de recrutement par des groupes armés[144]»[145]. Les rapatriés sont aussi ciblés par des trafiquants d'êtres humains. Beaucoup d'Haïtiens tentent de quitter le pays à répétition, recourant à des mesures qui les exposent à la violence, à la traite des êtres humains et à l'exploitation par les passeurs. A titre d'exemple, au moins quatre femmes qui auraient été expulsées de Porto Rico ont été retrouvées décapitées près de la frontière haïtiano-dominicaine en janvier 2026. Elles auraient été victimes de réseaux de traite. Les autorités dominicaines jouent parfois à la fois le rôle d'expulseurs et de passeurs, acceptant des pots-de-vin pour permettre à des Haïtiens récemment expulsés de rentrer dans le pays, ce qui alimente un cercle vicieux d'abus, explique l'IJDH[146].

De nombreux rapatriés finissent par devenir des PDI dès leur arrivée sur le sol haïtien[147].

Une étude de l'OIM sur la réintégration des personnes rapatriées révèle que ces personnes ont moins de ressources, moins d'opportunités professionnelles et sont moins susceptibles d'avoir un réseau social de sécurité que les autres. L'assistance fournie aux rapatriés est jugée insuffisante[148].

8. Impact de la violence sur la vie quotidienne

Pour l'ICG, les gangs ont provoqué « la pire crise humanitaire de l'hémisphère occidental »[149]. Près de six millions d'Haïtiens ont besoin d'une aide humanitaire. D'après, entre autres, le rapport du HCDH publié en mars 2026, la situation humanitaire, déjà catastrophique – caractérisée par un accès limité à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé, au logement et à l'éducation – demeure critique en raison de difficultés à la fois conjoncturelles et structurelles, notamment la violence généralisée des gangs et l'absence de gouvernance et de responsabilité de l'État. Ces facteurs entravent la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels[150].

Toutefois, de nombreux Haïtiens poursuivent leur vie quotidienne en dépit des entraves à la liberté de mouvement (décrite dans la partie 3.6.). Un reportage d'Arte présente divers témoignages de résidents de la capitale vaquant à leurs occupations, alors même que retentissent dans le fond des tirs nourris[151].

[143] IJDH, 12/2024, p. 1, url
[144] IJDH, 07/2025, p. 15, url
[145] IJDH, 03/2026, p. 11, url ; IJDH, 07/2025, p. 15, url ; IJDH, 12/2024, p. 1, url ; IJDH, 06/2024, p. 13, url
[146] IJDH, 03/2026, p. 11, url
[147] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 27/03/2026, p. 36, url ; IJDH, 07/2025, p. 15, url
[148] IJDH, 03/2026, p. 11, url ; IJDH, 12/2024, p. 15, url ; IJDH, 06/2024, p. 13, url
[149] ICG, 15/12/2025, p. iii, url
[150] RTVH, 06/04/2026, url ; HCDH, 23/03/2026, pp. 5, 13, url ; UNICEF, 10/2025, p. 5, url
[151] Arte, 12/12/2025, url

8.1. Accès à l'aide humanitaire

L'aide humanitaire est généralement entravée par l'insécurité, le manque de financement et l'absence de coordination, lorsqu'elle n'est pas détournée. Le personnel humanitaire subit des menaces et des attaques de la part des gangs. En 2024, des centaines d'incidents d'interférence dans l'aide humanitaire ont été signalés, les organisations devant souvent négocier ou payer des péages pour acheminer l'aide[152].

8.2. Accès à l'eau potable

Depuis novembre 2023, les groupes armés ont intégré l'accès à l'eau dans leur stratégie de contrôle territorial. Le plus grand aquifère de la ZMPP, fournissant un million et demi de personnes, est sous contrôle criminel depuis novembre 2023. Des « taxes » illégales sont prélevées sur les services publics d'approvisionnement[153].

En 2025 et début 2026, environ 35 % à 45 % de la population haïtienne n'a pas accès à une eau potable sûre. L'accès est particulièrement limité dans les zones rurales et défavorisées, ainsi que dans les centres d'accueil pour les personnes déplacées. Cette situation favorise la propagation des maladies transmises par l'eau telles que le choléra par exemple. Selon l'IJDH, les problèmes persistants d'accès à l'eau en Haïti sont dus à l'incapacité du gouvernement à construire, entretenir et investir dans les infrastructures et sont aggravés par les défis environnementaux et l'insécurité[154].

Les pénuries d'eau ont à leur tour un impact sur la production agricole[155].

8.4. Accès aux services de santé

D'une part, la violence des gangs génère des besoins supplémentaires en services de santé. D'autre part, elle endommage les infrastructures, empêche l'accès aux hôpitaux, entrave l'approvisionnement en fournitures médicales vitales (oxygène, sang, médicaments). Cette situation a provoqué la fermeture de nombreux centres de santé ainsi que le départ d'environ 40 % du personnel médical. En janvier 2026, seuls 10 % des établissements de santé nationaux disposant de capacités d'hospitalisation étaient pleinement opérationnels[156].

8.5. Accès à des moyens de subsistance

Ce contexte de violence étouffe l'activité économique, contribue fortement à l'inflation et met en péril les moyens de subsistance des Haïtiens, tout en augmentant les revenus des gangs[157].

[152] Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, 27/03/2026, pp. 13-14, url ; IJDH, 07/2025, pp.3, 5, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 5, url ; IJDH, 11/12/2023, pp. 2-3, url
[153] IJDH, 07/2025, p. 72, url ; IJDH, 06/2024, pp. 9-10, url
[154] IJDH, 03/2026, pp. 3, 9, url ; AI, 2026, url ; IJDH, 07/2025, pp. 9, 12, url
[155] IJDH, 07/2025, p. 12, url
[156] BINUH, 14/04/2026, p. 13, url ; HCDH, 23/03/2026, p. 5, url ; IJDH, 03/2026, pp. 9-10, url ; AI, 2026, url ; IJDH, 07/2025, pp. 13-14, url ; IJDH, 06/2024, pp. 11-12, url ; IJDH, 11/12/2023, pp. 2-3, url
[157] BINUH, 14/04/2026, p. 6, url ; IJDH, 07/2025, pp. 85-86, url ; HCDH, 27/03/2025, p. 5, url ; BINUH, 01/02/2024, p. 5, url

8.6. Accès à l'éducation

Depuis novembre 2023, l'accès à l'éducation a continué à se dégrader. Des écoles ont fermé, sont devenues des cibles directes ou des sources de revenus pour les gangs, ou encore des refuges pour déplacés. Selon un rapport du HCDH publié en mars 2026, environ un enfant sur sept n'est pas scolarisé, et un million d'autres risquent de décrocher[158].

8.3. Accès aux denrées de base

Des exploitations agricoles ont été pillées et les chaînes d'approvisionnement perturbées par les gangs, notamment en Artibonite et dans le Centre (voir supra partie 3.6.)[159]. Pour le HCDH, 5,7 millions de personnes sont aujourd'hui confrontées à une insécurité alimentaire aiguë[160].

8.7. Accès aux services publics

L'effondrement des services publics est l'une des conséquences de la violence généralisée[161]. Celle-ci a exacerbé les difficultés chroniques de l'État haïtien à délivrer des pièces d'identité aux citoyens, notamment en entraînant la fermeture des bureaux d'état civil. Selon les estimations, en novembre 2025, environ un million de personnes attendaient encore leur carte d'identité[162].

[158] HCDH, 23/03/2026, p. 5, url ; IJDH, 03/2026, pp. 3, 7, url ; BINUH, 02/2026, p. VI, url ; AI, 2026, url ; BINUH, 14/10/2025, pp. 10-12, url ; UNICEF, 10/2025, p. 11, url ; OIM, 10/06/2025, url ; OIM, 10/06/2024, url ; IJDH, 11/12/2023, p. 12, url
[159] ICG, 19/02/2025, p. 15, url
[160] HCDH, 23/03/2026, p. 6, url ; AI, 2026, url
[161] RTVH, 06/04/2026, url
[162] HCDH, 23/03/2026, p. 5, url

Annexe

Liste de gangs et des territoires sous leur contrôle[163]

Name of gangs	Areas controlled by gangs
103 Zombies	Gressier (West dept.)
400 Mawozo	Croix-des-Bouquets and Ganthier (West dept.) and Mirebalais (Centre dept.)
Base Pilate	Port-au-Prince (West dept.)
Belekou	Cité Soleil (West dept.)
Boston	Cité Soleil (West dept.)
Brooklyn	Cité Soleil (West dept.)
Canaan	Croix-des-Bouquets (West dept.) and Saut d'Eau (Centre dept.)
Chen Mechan	Croix-des-Bouquets (West dept.)
Delmas	Delmas (West dept.)
Délugé	Montrouis (Artibonite dept.)
Descahos	Gonaïves (Artibonite dept.)
Gran Grif	Petite Rivière de l'Artibonite (Artibonite dept.)
Grand Ravine	Port-au-Princee (West dept.)

Name of gangs	Areas controlled by gangs
Kokorat Sans Ras	L'Estère (Artibonite dept.)
Les Argentins	Port-au-Prince (West dept.)
La Saline	Port-au-Prince (West dept.)
Pierre VI	Cité Soleil (West dept.)
Raboteau	Gonaïves (Artibonite dept.)
Simon Pelé	Cité Soleil (West dept.)
Terre Noire	Cité Soleil (West dept.)
Ti Bwa	Port-au-Prince (West dept.) and Carrefour (West dept.)
Tokyo	Delmas (West dept.)
Village de Dieu	Port-au-Prince (West dept.)
Wharf Jérémie	Port-au-Prince (West dept.)
Krache Difè	Port-au-Prince (West dept.)
Kraze Baryè	Pétion Ville (West dept.) and Tabarre (West dept.)

[163] Visualisation réalisée par le Cedoca. BINUH, 02/2026, p. 14, url

Bibliographie

Sources écrites et audiovisuelles

Americas Quarterly, *Ending Haiti's Criminal Governance Crisis*, 25/09/2025, https://americasquarterly.org/article/ending-haitis-criminal-governance-crisis/ [consulté le 29/05/2026]

Amnesty International (AI), *Haïti 2025*, 2026, https://www.amnesty.org/fr/location/americas/central-america-and-the-caribbean/haiti/report-haiti/ [consulté le 22/06/2026]

Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), *Le dernier rempart ? Comment les groupes d'autodéfense redessinent le paysage sécuritaire en Haïti*, 03/02/2026, https://acleddata.com/fr/report/le-dernier-rempart-comment-les-groupes-dautodefense-redessinent-le-paysage-securitaire-en [consulté le 22/06/2026]

Arte, *Haïti : plongée dans l'abîme* [video], 12/12/2025, https://www.arte.tv/fr/videos/123675-000-A/haiti-plongee-dans-l-abime/ [consulté le 22/06/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Children trafficked by gangs: rethinking the responses*, 02/2026, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-02/EN_CHILDREN TRAFFICKED BY GANGS RETHINKING THE RESPONSES.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Flash report*, 23/12/2024, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport du Secrétaire général*, 15/01/2026, https://docs.un.org/fr/S/2026/31 [consulté le 22/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport du Secrétaire général*, 14/04/2026, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-04/Rapport du SG sur Haiti (April 2026).pdf [consulté le 22/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport du Secrétaire général*, 14/10/2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/rapport_du_sg_de_lonu_sur_la_situation_en_haiti_14_octobre_2025.pdf [consulté le 22/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport du Secrétaire général*, 27/06/2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-02/S_2025_418-FR.pdf [consulté le 22/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (octobre-décembre 2025)*, 30/01/2026, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (Octobre - decembre 2025) - FRENCH.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (juillet - septembre 2025)*, 11/11/2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (Juillet - Septembre 2025).pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (avril-juin 2025)*, 01/08/2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_sur_la_situation_des_droits_de_lhomme_en_haiti_avril_-_juin_2025.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (janvier-mars 2025)*, 30/04/2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_sur_la_situation_des_droits_de_lhomme_en_haiti_janvier_-_mars_2025.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (octobre-décembre 2024)*, 04/02/2025,

https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (avril-juin 2024)*, 30/07/2024, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_sur_la_situation_de_droits_de_lhomme_en_haiti.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (janvier-mars 2024)*, 19/04/2024, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2024_q1_human_rights_quarterly_report_fr_19.04.2024.pdf [consulté le 05/05/2026]

Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti (octobre-décembre 2023)*, 01/02/2024, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_annuel_du_haut-commissaire_des_nations_unies_aux_droits_de_lhomme_-_situation_des_droits_de_lhomme_en_haiti_28_mars_2024.pdf [consulté le 05/05/2026]

Centre tricontinental (CETRI), *Haïti : puissance féministe*, 07/05/2026, https://www.cetri.be/Haiti-puissance-feministe [consulté le 21/05/2026]

Centre tricontinental (CETRI), *Haïti à l'heure impériale*, 15/04/2026, https://www.cetri.be/Haiti-a-l-heure-imperiale [consulté le 21/05/2026]

Congressional Research Service (CRS), *Latin America and the Caribbean: Fact Sheet on Leaders and Elections*, 18/05/2026, https://www.congress.gov/crs_external_products/RS/PDF/98-684/98-684.222.pdf [consulté le 26/05/2026]

Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (CS ONU), *Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti examine le programme de travail et le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts*, 08/04/2026, https://press.un.org/fr/2026/sc16332.doc.htm [consulté le 09/06/2026]

Freedom House, *Haiti: Freedom in the World 2026 Country Report*, 2026, https://freedomhouse.org/country/haiti/freedom-world/2026 [consulté le 22/06/2026]

Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC), *Peace operations in Haiti lessons from two decades of un engagement*, 01/2026, https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2026/01/Sophie-Rutenbar-Peace-operations-in-Haiti-GI-TOC-January-2026.pdf [consulté le 05/05/2026]

Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC), *From criminal governance to community fragmentation. Addressing Haiti's escalating crisis*, 09/2025, https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2025/09/From-criminal-governance-to-community-fragmentation-Addressing-Haitis-escalating-crisis-GI-TOC-September-2025.pdf [consulté le 29/05/2026]

Global Sanctions, *Haiti*, s.d., https://globalsanctions.com/region/haiti/ [consulté le 22/06/2026]

Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, *Rapport final*, 30/09/2024, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/s-2024-704_-_french.pdf [consulté le 05/05/2026]

Groupe d'experts sur Haïti du Conseil de sécurité, *Rapport périodique du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution 2794 (2025)*, 27/03/2026, https://docs.un.org/fr/S/2026/241 [consulté le 28/05/2026]

Haiti Policy House, *Where Does Haiti Go from Here: Pandemonium or Progress?*, 05/12/2025, https://www.haitipolicyhouse.org/publications/where-does-haiti-go-from-here [consulté le 22/06/2026]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Situation des droits de l'Homme en Haïti*, 23/03/2026, https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session61/advance-version/a-hrc-61-74-unofficial-translation-fr.pdf [consulté le 30/04/2026]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Situation des droits de l'Homme en Haïti*, 27/03/2025, https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-03/haiti-report-a-hrc-58-762603-fr.pdf [consulté le 30/04/2026]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Situation des droits de l'homme en Haïti*, 30/09/2024, https://docs.un.org/fr/A/HRC/55/76 [consulté le 30/04/2026]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Intensification de la violence des gangs et des abus des droits humains en dehors de Port-au-Prince. Risque majeur pour Haïti et la sous-région des Caraïbes*, 07/07/2025, https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-07/2025-july-artibonite-and-mirebalais-FR.pdf [consulté le 04/05/2026]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), *Flash report*, 04/2025, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20250222_kenscoff-fr.pdf [consulté le 05/05/2026]

Human Rights Watch (HRW), *Rapport mondial 2026 : Haïti*, 12/01/2026, https://www.hrw.org/fr/world-report/2026/country-chapters/haiti [consulté le 26/05/2026]

Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), *Droits Humains et État de droit en Haïti: principaux développements récents de décembre à mai 2024*, 06/2024, https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/08/HRU-FR-8.1.2024-5.pdf [consulté le 04/05/2026]

Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), *Droits Humains et État de droit en Haïti : principaux développements récents. De juin à novembre 2023*, 11/12/2023, https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2024/01/IJDH-HRU-Dec.-2023-12.11-FINAL-FR.pdf [consulté le 29/05/2026]

Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), *Droits Humains et État de droit en Haïti: principaux développements récents de juin à novembre 2024*, 12/2024, https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/Decembre-2024-Droits-Humains-et-Etat-de-Droit-en-Haiti-Principaux-Developpements-Recents.pdf [consulté le 04/05/2026]

Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), *Droits Humains et État de droit en Haïti: principaux développements récents de décembre à juin 2025*, 07/2025, https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/Juillet-2025-Droits-Humains-et-Etat-de-Droit-en-Haiti-Principaux-Developpements-Recents.pdf [consulté le 04/05/2026]

Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), *Human Rights and the Rule of Law in Haiti: Key Recent Developments July 2025 through February 2026*, 03/2026, https://www.ijdh.org/wp-content/uploads/March-2026-Human-Rights-and-the-Rule-of-Law-in-Haiti-Key-Recent-Developments.pdf [consulté le 04/05/2026]

International Crisis Group (ICG), *Haïti : démanteler l'alliance meurtrière des gangs*, 15/12/2025, https://www.crisisgroup.org/sites/default/files/2025-12/110-haiti-deadly-gang-alliance-french.pdf [consulté le 05/05/2026]

International Crisis Group (ICG), *Une transition en panne : politique et violence en Haïti*, 19/02/2025, https://www.crisisgroup.org/sites/default/files/2025-02/107-haiti-violence-exec-sum-fr.pdf [consulté le 05/05/2026]

La Presse, *Le fondateur de Blackwater enverra 200 agents pour aider la sécurité*, 14/08/2025, https://www.lapresse.ca/international/caraibes/2025-08-14/haiti/le-fondateur-de-blackwater-enverra-200-agents-pour-aider-la-securite.php [consulté le 26/05/2026]

Le Monde, *Haïti : une vague de violence des gangs à Port-au-Prince provoque le déplacement de plus de 5 000 personnes*, 14/05/2026, https://www.lemonde.fr/international/article/2026/05/14/haiti-une-vague-de-violence-des-gangs-provoque-le-deplacement-de-plus-de-5-000-personnes-en-trois-jours-a-port-au-prince_6688860_3210.html [consulté le 22/05/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *DTM Haiti — Données sur la situation de déplacement en Haïti — Round 8 (Septembre 2024)*, 22/09/2024, https://dtm.iom.int/fr/datasets/haiti-donnees-sur-la-situation-de-deplacement-en-haiti-round-8-septembre-2024 [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *DTM Haïti — Rapport sur la situation de déplacement interne — Round 13 (mai 2026)*, 05/2026, https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-rapport-sur-la-situation-de-deplacement-interne-round-13-mai-2026 [consulté le 28/05/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *DTM Haïti — Données détaillées sur la situation de déplacement en Haïti — Ronde 12 (décembre 2025)*, 16/03/2026, https://dtm.iom.int/datasets/haiti-donnees-detaillees-sur-la-situation-de-deplacement-en-haiti-ronde-12-december-2025 [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *DTM Haïti — Données détaillées sur la situation de déplacement en Haïti — Round 11 (Septembre 2025)*, 30/10/2025, https://dtm.iom.int/datasets/haiti-donnees-detaillees-sur-la-situation-de-deplacement-en-haiti-round-11-septembre-2025 [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *DTM Haïti — Suivi des Urgences 93.2 — Mise à jour sur les déplacements liés aux affrontements armés à Cité Soleil (10 - 22 mai 2026),* 23/05/206, https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-suivi-des-urgences-932-mise-jour-sur-les-deplacements-lies-aux-affrontements-armes [consulté le 28/05/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Haiti response overview. Situation report*, 12/2023, https://haiti.iom.int/sites/g/files/tmzbdl1091/files/documents/2024-01/haiti_external-sitrep-december_2023.pdf [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Rapport sur la situation de déplacement interne en Haïti - Round 9 (décembre 2024)*, 14/01/2025, https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-rapport-sur-la-situation-de-deplacement-interne-en-haiti-round-9-decembre-2024 [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Rapport sur la situation de déplacement interne en Haïti - Round 7 (Juin 2024)*, 10/06/2024, https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-rapport-sur-la-situation-de-deplacement-interne-en-haiti-round-7-juin-2024 [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Situation de déplacement en Haïti - Round 10 (Juin 2025)*, 10/06/2025, https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbdl1461/files/reports/Situation de déplacement en Haïti - Round 10 - Juin 2025.pdf [consulté le 15/06/2026]

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Situation de déplacement interne en Haïti — Départements de l'Ouest, Sud-Est, Sud, Artibonite, Grande Anse, Centre et Nippes. Round 6 (Mars 2024)*, 08/03/2024, https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-situation-de-deplacement-interne-en-haiti-departements-de-louest-sud-est-sud-0 [consulté le 15/06/2026]

Prensa Latina (PL), *Haïti compte sur la force contre les gangs pour réactiver les vols commerciaux*, 24/04/2026, https://frances.prensa-latina.cu/2026/04/24/haiti-compte-sur-la-force-contre-les-gangs-pour-reactiver-les-vols-commerciaux/ [consulté le 05/05/2026]

Radio écoute FM, *Canapé Vert, symbole de résistance contre les gangs*, 06/04/2025, https://radioecoutefm.com/index.php/2025/04/06/canape-vert-symbole-de-resistance-contre-les-gangs/ [consulté le 26/05/2026]

Radio écoute FM, *Haïti : large remaniement ministériel et état d'urgence décrété dans trois départements*, 05/03/2026, https://radioecoutefm.com/index.php/2026/03/05/haiti-large-remaniement-ministeriel-et-etat-durgence-decrete-dans-trois-departements/ [consulté le 28/05/2026]

Radio télé voix d'Haïti (RTVH), *Que peut-on attendre de la force de répression des gangs en Haïti ?*, 06/04/2026, https://www.rtvhaiti.com/article/362/que-peut-on-attendre-de-la-force-de-repression-des-gangs-en-haiti [consulté le 05/05/2026]

Royaume de Belgique - Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement, *Dernière mise à jour à Haïti*, 27/02/2026, https://diplomatie.belgium.be/fr/pays/haiti/voyager-haiti-conseils-aux-voyageurs/derniere-mise-jour-haiti [consulté le 28/05/2026]

Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, *Les enfants et les conflits armés*, 17/06/2025, https://docs.un.org/fr/S/2025/247 [consulté le 28/05/2026]

United Nations Children's Fund (UNICEF), *The polycrisis for children in Haiti*, 10/2025, https://www.unicef.org/media/174956/file/UNICEF Haiti Child Alert EN.pdf.pdf [consulté le 19/06/2026]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), *Latin America & The Caribbean Weekly Situation Update as of 5 June 2026*, 05/06/2026, https://www.unocha.org/publications/report/haiti/latin-america-caribbean-weekly-situation-update-5-june-2026 [consulté le 09/06/2026]